REGLEMENT
Triathlon « M » du Pays de QUIMPERLÉ
28 Août 2022

1500m / 45kms / 10kms
Support au championnat de Bretagne format M
Course sans drafting
Epreuve Limitée à 400 Participants

Organisation

Les Triathlons XS Relais, S et M du Pays de Quimperlé sont organisés par le Kemperlé Triathlon sur la commune de Clohars-Carnoët.
-Triathlon M :
La **natation** se fait en mer, départ de la plage de Bellangenêt , arrivée sur la plage des Grands Sables pour une distance effective de **1.500 m**.

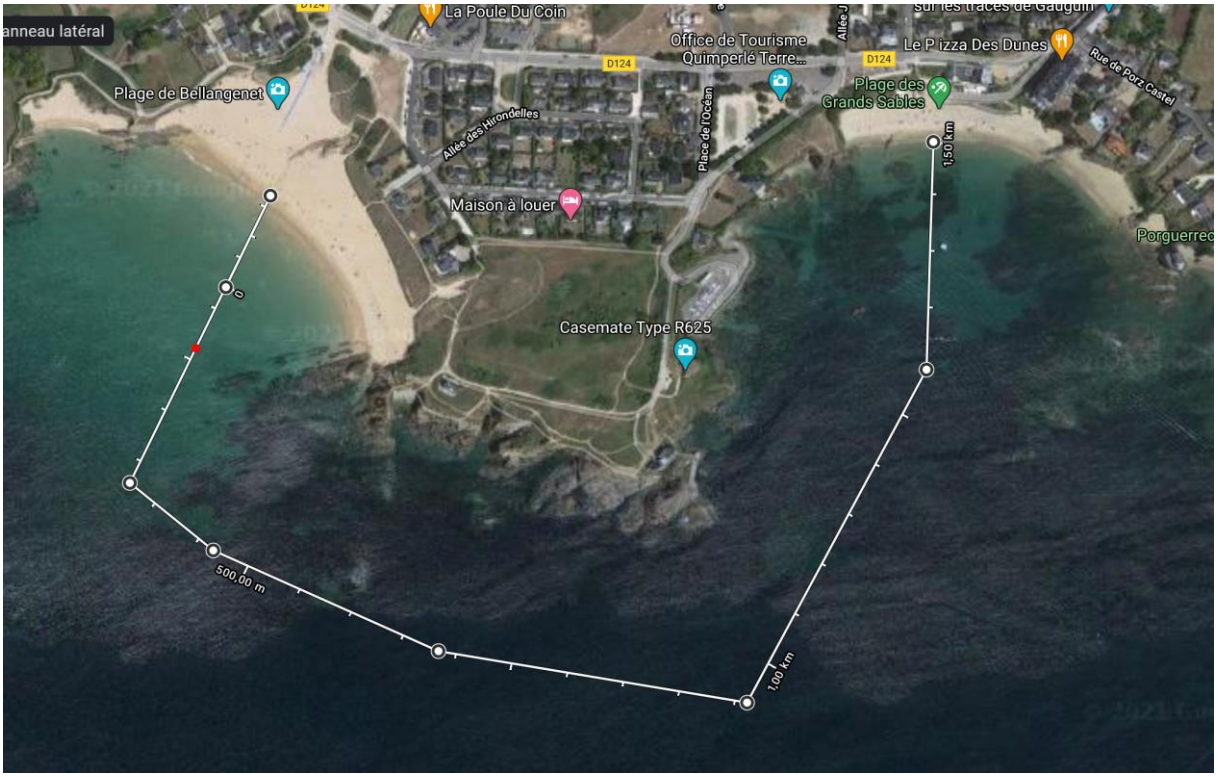

Horaires des Marées :

Parcours en 1 boucle de 1500 M

Le départ sera donné de la plage de « BELLANGENET» à 14h30 pour les femmes

14 h40 pour les hommes

- Une boucle de 1 500 m sera effectuée par les concurrents qui rejoindront la plage des Grands Sables
- Deux bateaux à moteur seront affectés à la surveillance de l'épreuve, avec un sauveteur diplômé et un arbitre sur l'un d'eux.

- Des canoë – kayaks seront également sur le plan d'eau pour le secours et le guidage des concurrents.

- Des bouées de balisages seront disposées à chaque virement de trajectoire pour un parfait balisage du parcours.

Barrière horaires Natation :

Natation +T1 : 50'

Tracé du parcours vélo (2 tours)

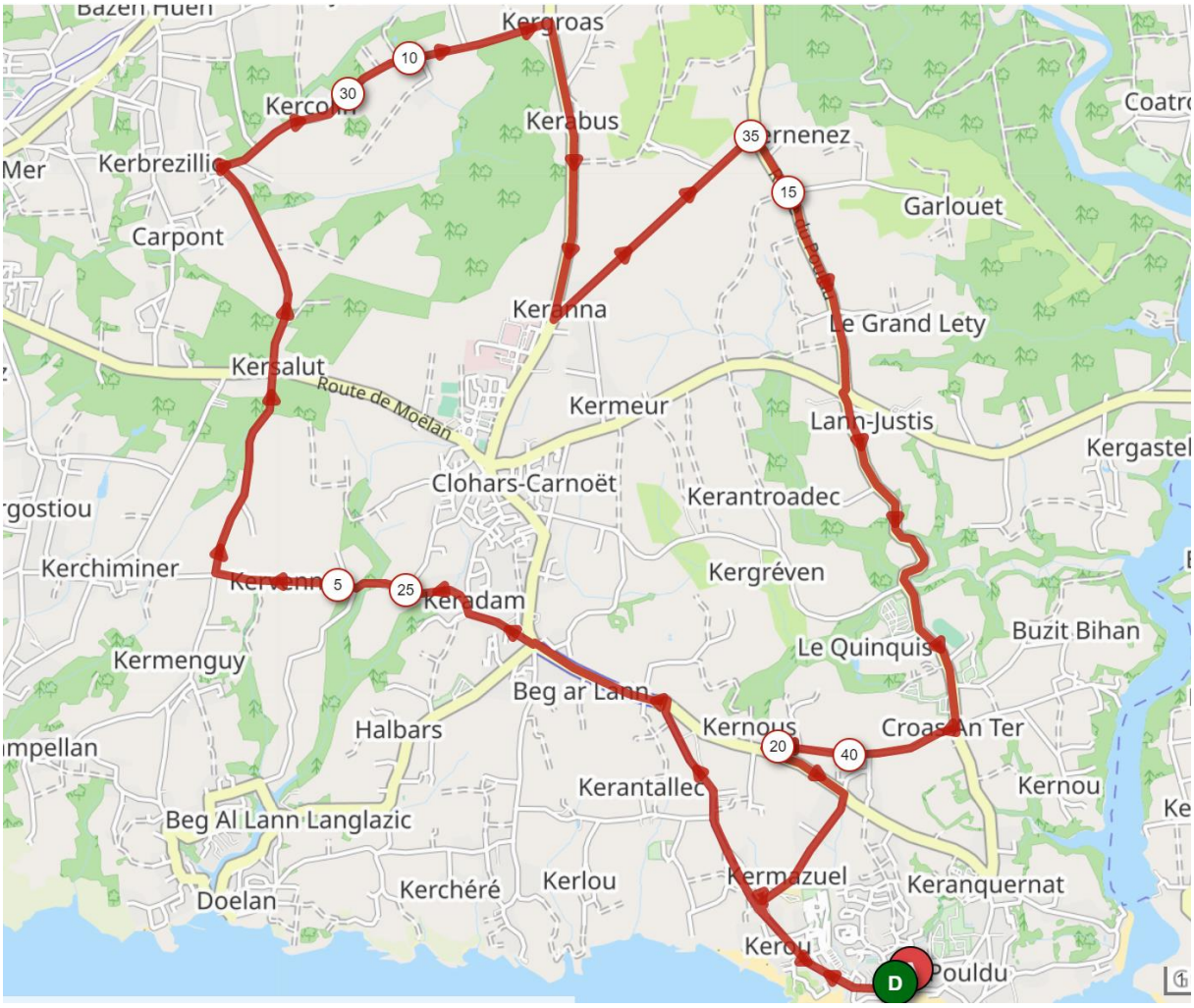

Barrière horaires Vélo :

Natation + Vélo + T2 : 2 h 20

Tracé du parcours CaP (2 tours)

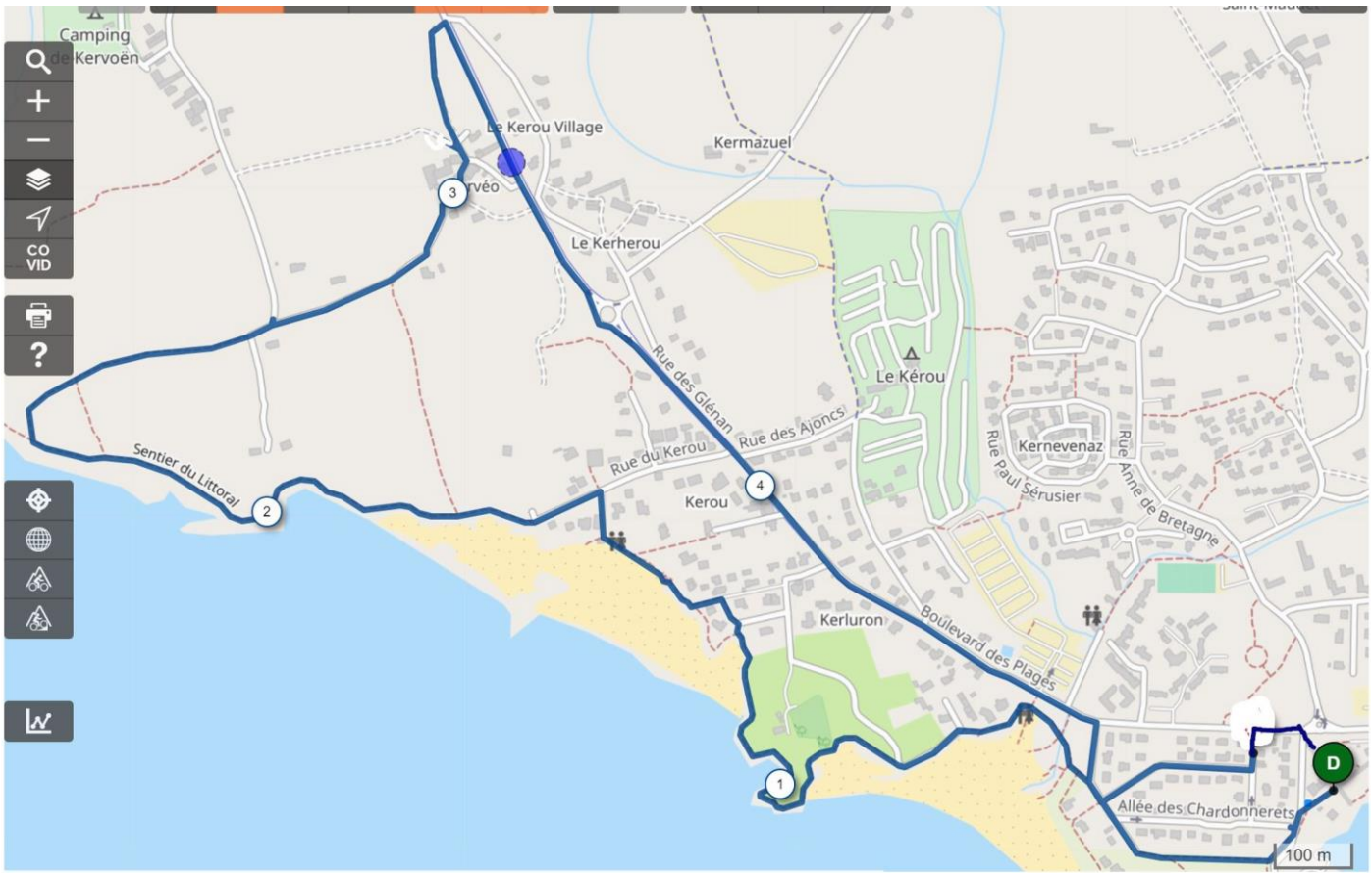

À tout moment l'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours.

Les inscriptions sont limitées à 400 concurrents toutes catégories confondues.
Les catégories admises sont définies comme suit :

Juniors
2003-2004
Seniors
1983-2002
Vétérans
1932-1982

L'âge minimal est de 18 ans.

La dépose des vélos et des équipements des concurrents ainsi que leurs retraits seront faits sous la responsabilité de l'organisation et ne pourront être effectués que par le triathlète (vérification n° dossard).
La remise des récompenses se fera sur le podium situé à proximité de la ligne d'arrivée.
Pas de grille de prix.
Récompenses : - Trophées aux 3 premiers scratch hommes et femmes, aux premiers juniors homme et femme ainsi qu'aux premiers vétérans homme et femme.

Inscriptions
Les inscriptions se font sur le site internet **Klikego** avec paiement en ligne.

La course étant support du **Championnat de Bretagne, les inscriptions sont réservées aux seuls licenciés de la ligue de Bretagne pendant la durée du mois d'Avril**. A partir du 1er Mai, elles seront ouvertes à tous les participants.

Epreuve Limitée à 400 Participants

L'épreuve est ouverte aux licenciés FFTri et aux non licenciés. Elle se déroule selon le cahier des charges de la FFTri en enchaînant les 3 disciplines : natation, cyclisme et course à pied.
L'attribution des numéros de dossards sera réalisée par l'organisation en fonction des clubs et des participants.

Tarifs (+ Frais Klikego) : Individuel licencié : 35€.
Individuel non licencié : 55€ (Pass compétition de 20€ déjà compris dans le prix).

Pas d'inscription sur place.

Les inscriptions se font sur le site internet **Klikego** avec paiement en ligne.

Une photocopie des licences 2022 ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, daté de moins d'un an pour les non licenciés seront impérativement joints au dossier d'inscription.

Lors de la remise des **dossards place de l'océan, de 12h30 à 13h 50, le dimanche 28 Août,** chaque concurrent doit émarger la feuille de départ après **présentation de la licence FFTRI** imprimée ou sous forme numérique (téléphone portable) pour les licenciés ou signature de l'assurance journée (pour les non-licenciés) ainsi que **d'une pièce d'identité.**

Les conditions sanitaires en vigueur en date de l'épreuve, peuvent nous contraindre à modifier notre organisation.

Le tarif supplémentaire pour chacun des non licenciés ou autres fédérations que la FFTri correspond à la délivrance obligatoire d'une « Licence Journée » sous réserve de fournir un **certificat médical de moins de 1 an** de non contre-indication à la pratique du sport en compétition.

Le Pass Journée ou licence Journée se fera directement auprès de la FFTRI en suivant le lien présent sur Klikego.

Tout manquement à la règle entraînera d'autorité l'annulation de la participation à l'épreuve.
En cas d'annulation pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical, le remboursement sera de **10€** et cela quelle que soit la date.

En cas de conditions exceptionnelles ne permettant pas le déroulement de l'épreuve natation, un duathlon sera proposé.

DISTANCE	KM DE COURSE À PIED EN REMPLACEMENT DE LA NATATION
XXS	800 m
XS	1,5 km
S	2,5 km
M	5 km
L à XXL	10 km

En cas d'annulation forcée de l'épreuve, le remboursement se fera à hauteur de **15€** par concurrent le reste reviendra à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

Les frais d'inscription restent acquis à l'organisation en cas de non-participation. Cependant, si la qualité de l'eau se révèle impropre à la pratique de la natation, le concurrent est libre de ne pas participer et il se verra rembourser la totalité de ses droits d'inscription.

Date limite d'inscription sur Klikego: **20 Août 2022 à 19H00.**

L'organisation se réserve le droit de déclarer nul tout dossier incomplet. Le dossard devra être obligatoirement porté par chaque concurrent sous peine de disqualification.
Le numéro devra être visible de dos durant l'épreuve cycliste et de face durant l'épreuve course à pied.
Il devra être attaché par **trois points (ceinture porte dossard autorisée).**

Règlementation générale

L'épreuve respecte la règlementation sportive fédérale 2022, consultable sur

https://drive.google.com/file/d/15nkHAl_BlYxkO-ijJnEXkkvt8n8qoO68/view

Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et l'accepter. Et notamment reconnaît comprendre la réglementation de la FFTRI relative au drafting et au dopage.
L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement et de ses compléments du bulletin d'inscription.
Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation.
Les arbitres officiels sont vêtus d'une tenue spécifique et portent un badge d'identification.
Le corps arbitral contrôlera la conformité des matériels et des tenues des concurrents à l'entrée du parc à vélo.
Les participants pourront alors installer leurs matériels dans le parc.
Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire **vélo à la main**.
Le port du casque à coque rigide homologué est obligatoire, **jugulaire serrée**, sur la totalité du parcours.
Les embouts de guidons doivent être bouchés.

Les concurrents acceptent en toutes circonstances de se soumettre aux décisions et sanctions du corps arbitral, celles-ci seront **sans appel**.

Le parc à vélo sera **ouvert le dimanche 28 Août 2021 de 13h00 à 14H 00**. Il sera fermé 30 minutes avant le départ.
Une fois le vélo entré dans le parc, il ne peut plus en sortir. Seul le matériel utilisé pendant la compétition (combinaison, running, bonnet, lunettes, gels, casquettes, ceinture porte-dossard) est autorisé dans l'air de transition.
Chaque concurrent sera sanctionné par le corps arbitral en cas de gêne.

Une **consigne gardée** sera installée à proximité du départ pour y entreposer le temps de l'épreuve les effets personnels non nécessaires à la course, ne resteront dans le parc de transition que les équipements utiles à la compétition.
La récupération du matériel ne pourra se faire que lorsque le dernier concurrent en aura terminé avec la partie cycliste.

Le **briefing vous sera communiqué par mail, vous devez en prendre connaissance**

Les concurrents rejoindront la ligne de départ à pied, ce dernier sera donné de la plage de Bellangenet.
Départ Féminin 14h 30
Départ Masculin 14h 40

Le **chronométrage** est confié à la société **Breizh Chrono**. Un bracelet à puce sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet sera porté à la **cheville gauche**. La non remise du bracelet à l'issue de la course sera facturée **20 euros**.

Natation

Les accessoires de protection (lunettes) ne doivent recouvrir que les yeux et en aucun cas la bouche. Les accessoires aidant à la flottaison, à la propulsion ou à la respiration sont formellement interdits.
La **combinaison** néoprène est **obligatoire** si la température de **l'eau est inférieure à 16**°.

Le bonnet de bain n'est pas fourni par l'organisation. N'oubliez pas de venir avec votre bonnet de bain personnel ou de club.

Cyclisme
Le casque à coque dure est obligatoire durant l'épreuve, **jugulaire serrée** de la prise en charge jusqu'au dépôt du vélo dans le parc. Le **code de la route** fait office de règlement de circulation. Tout contrevenant à ce code sera disqualifié.
Les concurrents qui couperaient les virages ou qui rouleraient à gauche seront sanctionnés.
Il est rappelé que tout relais, abris et/ou pelotons organisés ou volontaires entre différents concurrents sont interdits et sanctionnés par le corps arbitral. Les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter derrière ou à côté d'un autre concurrent, à profiter de l'aspiration d'un autre concurrent ou de véhicule pendant la course cycliste.
Ils doivent décourager les tentatives d'AA des autres concurrents.
Un concurrent qui ne se conforme pas clairement à la règle d'AA peut recevoir une pénalité (carton bleu ou disqualification). Les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration derrière ou à côté d'un autre concurrent ou d'un véhicule. **Un concurrent dispose de 25s pour effectuer son dépassement.**

La zone d'Aspiration Abri est définie comme suit :

6.5.3. Complément pour les courses sans « Aspiration Abri » (Sans drafting)

La zone d' « Aspiration abri » est définie par les schémas ci-dessous et la distance latérale est définie par la largeur de l'élément placé devant :

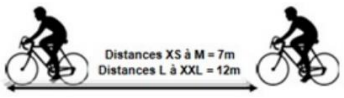

Distance entre moto et vélo :

Distance entre véhicules et vélo :

Par principe, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration derrière ou à côté d'un autre concurrent ou d'un véhicule.

Par exception, un concurrent peut pénétrer dans la zone d'aspiration uniquement pour effectuer un dépassement. Dans cette situation, le concurrent dispose de 25 secondes au maximum pour effectuer sa manœuvre de dépassement.

Tout contrevenant pourra être sanctionné par le corps arbitral d'un **carton bleu** et devra ~~e~~**effectuer une pénalité de temps de 2mn dans la zone de pénalité située à l'entrée de la zone de transition, avec son vélo, avant de regagner sa place.**

Tout accompagnement ou **assistance** d'une tierce personne tant au point de vue du ravitaillement que d'un point de vue mécanique est **strictement interdit**.
Le dossard, fourni par l'organisation, devra être porté par chaque concurrent et être visible de dos durant l'épreuve cycliste. Il est interdit d'être torse nu durant l'épreuve cycliste.

Course à pied

Le dossard, fourni par l'organisation, devra être porté par chaque concurrent et être visible **de face** durant cette épreuve. Il est interdit d'être torse nu.

6.1. Tenue des athlètes :

Concurrent :

- Le torse nu est interdit sur les parties cyclistes et course à pied.
- A 200 mètres de l'arrivée, la tri-fonction doit être refermée au moins jusqu'au bas du sternum. Pas de limite d'ouverture de la fermeture pour le reste de l'épreuve.
- Les bretelles de la tenue de la course seront gardées sur les épaules.
- La nudité est interdite.

Zone de propreté

Une **zone de propreté** sera aménagée après chaque ravitaillement, qui accueillera les déchets des concurrents. Elles seront délimitées par des panneaux. Tout contrevenant s'exposera à une remise en conformité signifiée par un carton jaune.

5.7.2. Zone de propreté

L'organisateur mettra à disposition des concurrents des zones identifiées sur lesquelles les concurrents pourront abandonner leurs matériels, déchets et emballages divers à proximité des ravitaillements. Ces zones devront être de dimensions suffisantes pour permettre une dépose sans arrêt et garantir la sécurité des concurrents. Elles seront identifiées par un panneau « début de zone de propreté » et un panneau « fin de zone de propreté ».

Détails de mise en place :

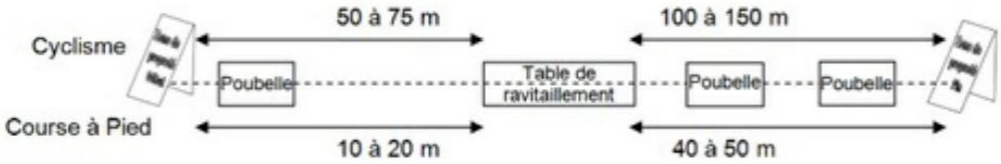

Responsabilités

L'organisation ne peut être tenue pour responsable en cas d'accident occasionné par le non-respect de la réglementation du code de la route et/ou le non-respect des consignes formulées par les agents dédiés à la circulation.
L'organisation ne peut être tenue pour responsable en cas de défaillance physique, de mauvais état et/ou mauvaise utilisation des matériels personnels ni de mauvaise utilisation des matériels collectifs mis à la disposition des concurrents.
L'organisation ne peut être tenue pour responsable en cas de non-respect du règlement de l'épreuve. Il en va de même en cas de vol ou perte de matériels ou d'effets personnels durant le déroulement de l'épreuve. Les matériels ou effets personnels déposés dans le parc à vélos sont à la charge et sous la seule responsabilité des propriétaires.

Responsabilité Civile et Individuelle Accident
Conformément à la loi, les organisateurs sont couverts pour les risques civils par l'assurance de la FFTri en vigueur à la date de l'épreuve,

Classement

La fin de course est fixée à 18h00.
Le classement sera disponible à l'issue de l'épreuve sur le site de Breizh Chrono et sur le site du Kemperlé Triathlon.
La remise des prix aux vainqueurs des différentes catégories se fera à partir de 17h00 ainsi que le classement des meilleurs non licenciés.

Droit à l'image : Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation au triathlon de Quimperlé du 29/08/2021
sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi.